DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET: Programme de soutien à l'emploi agricole

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2016, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 55 000 € dont :
 - 15 000 € au Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône,
 - 40 000 € au Service de Remplacement Paysan des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Service de Remplacement Paysan des Bouches-du-Rhône la convention selon de modèle-type prévu à cet effet.

La dépense correspondante, soit 55 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 928, article 6574 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée